

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	<b>Séance du 09 avril 2018</b>
<u>Présents :</u> 7	L'an deux mille dix-huit et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée le 09 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de <b>Sont présents:</b> Benoit OUDIN, Annie VERHUST, Alexandre MAZURAS, Nicole COTILLARD, Camille DARVILLE, Thierry ORIGNE, Olivier BRIDOU
<u>Votants:</u> 9	<b>Représentés:</b> Michèle TURPIN par Benoit OUDIN, Christelle SOURDILLE par Thierry ORIGNE <b>Excuses:</b> <b>Absents:</b> Franck CARPENTIER, Philippe CLERGEOT <b>Secrétaire de séance:</b> Alexandre MAZURAS

**Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2018 - DE 2018 009**

Le procès verbal de la séance du 12 MARS 2018 est approuvé et signé par tous les membres présents.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2017 - DE 2018 010**

Monsieur OUDIN, Maire donne la parole à Madame VERHUST, 1<sup>ERE</sup> adjointe. Après lecture détaillée du compte administratif, les résultats sont les suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		18 760.52		75 866.58		94 627.10
Opérations exercice	35 757.51	37 129.68	117 112.71	126 177.69	152 870.22	163 307.37
<b>Total</b>	<b>35 757.51</b>	<b>55 890.20</b>	<b>117 112.71</b>	<b>202 044.27</b>	<b>152 870.22</b>	<b>257 934.47</b>
Résultat de clôture		20 132.69		84 931.56		105 064.25
Restes à réaliser	19 356.00	3 804.14			19 356.00	3 804.14
<b>Total cumulé</b>	<b>19 356.00</b>	<b>23 936.83</b>		<b>84 931.56</b>	<b>19 356.00</b>	<b>108 868.39</b>
Résultat définitif		4 580.83		84 931.56		89 512.39

Monsieur OUDIN ayant quitté la salle, Madame VERHUST demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les résultats du Compte Administratif qui concordent bien avec ceux du Compte de Gestion du Receveur.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2017 conforme au Compte de Gestion dressé par Madame WIMETZ, receveur municipal.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## Objet: AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - DE 2018 011

Le Conseil Municipal

-après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017

-statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	<b>0.00</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	75 866.58
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>0.00</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>9 064.98</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2017</b>	<b>84 931.56</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2017</b>	<b>84 931.56</b>
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	84 931.56
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2017</b>	<b>0.00</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

**ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## Objet: PROPOSITION DU TAUX DES 3 TAXES - DE 2018 012

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la notification des bases d'imposition de 2018 des taxes d'habitation et foncières.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide d'augmenter les taux, à savoir :

<i>Taxe d'habitation</i>	6.86 %
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	12.80 %
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	40.67 %

**ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## Objet: SUBVENTIONS 2018 - DE 2018 013

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2018 :

- Coopérative de l'école de Chevrainvilliers 400 euros

Le Conseil Municipal dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2018.

**ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **Objet: BUDGET PRIMITIF 2018 - DE 2018 014**

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2018.

Après avoir entendu l'énoncé, le Conseil Municipal arrête et vote le BUDGET PRIMITIF 2018 comme suit :

- section de fonctionnement :       **213 053.44    euros**  
- section d'investissement :       **48 344.83    euros**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **Objet: SDESM : CONTRAT DE MAINTENANCE - DE 2018 015**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du Président du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) concernant le groupement de commandes pour la maintenance de l'éclairage public.

Ce courrier informe les Maires d'une simplification de l'offre précédente, pour laquelle la commune a délibéré le 12 mars 2018.

Cette offre simplifiée comprend la maintenance mais également la réponse aux DT et DICT ce qui permettra à l'entreprise de devenir chargée d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ANNULE la délibération du 12 mars 2018 ;  
- DECIDE de retenir la formule simplifiée ;  
- CHARGE Monsieur le Maire d'en informer le SDESM et d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **Objet: SYNDICAT DES TRANSPORTS : AVIS SUR LE RETRAIT DE LA COMMUNE DE VOULX - DE 2018 016**

Monsieur le Maire donne au lecture au conseil municipal d'une délibération du syndicat des transports du 16 février 2018 : AVIS DEFAVORABLE DE LA DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE VOULX AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU SUD SEINE ET MARNE.

Les communes adhérentes au Syndicat Mixte de transports du Sud Seine et Marne ont 3 mois pour émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE un avis défavorable au retrait de la commune de Voulx au sein du Syndicat Mixte de Transports du Sud Seine et Marne.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Objet: TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE LA MARE DE VERTEAU PAR LE  
PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS - DE 2018 017**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la mare de Verteau proposé par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français,

Ces travaux débuteront en juin ou septembre et seront entièrement financés par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la réalisation de ce projet et valide le CCTP ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'en informer le Parc Naturel Régional du Gâtinais français.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**INFORMATIONS DIVERSES**

- des cambriolages ont eu lieu en plein jour sur la commune, le Maire a eu la proposition de mettre en place le dispositif "voisins vigilants". Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de se renseigner pour une prochaine réunion ;
- il a été constaté que des travaux sont fait sans autorisation, un courrier a été envoyé au propriétaire en infraction, sans réponse de sa part, la procédure suivra son cours ;
- le nouveau tracteur tondeuse a été livré.

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00*

***Vu par Nous, Maire de la Commune de Chevrainvilliers pour être affiché le 12 avril 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884***

**Le Maire  
Benoit OUDIN**

